



SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE L'OSTÉOPATHIE ?

Définition & concept	p.4/5
Le champ d'action & les techniques de l'ostéopathie	p.6/7
Le déroulement d'une séance	p.8/9

L'OSTÉOPATHIE UNE PRATIQUE RESPONSABLE

La charte d'engagement	p.10/11
------------------------	---------

L'OSTÉOPATHIE UNE PRATIQUE ENCADRÉE

Des formations reconnues	
Des organismes de contrôle reconnus, dont L'Union Fédérale des Ostéopathes de France	p.12/13

L'OSTÉOPATHIE UNE PRATIQUE EN PLEIN ESSOR

Des patients de plus en plus nombreux	
Une discipline reconnue en Europe	
Des mutuelles plus disposées aux remboursements	p.14/15



PARCE QUE NOS COMPÉTENCES SONT COMPLÉMENTAIRES...

Aujourd'hui plus que jamais, l'ostéopathie et la médecine allopathique peuvent ensemble remédier encore plus efficacement aux problèmes de santé du patient.

En effet, l'ostéopathie tend à être reconnue autant du grand public que des professionnels de santé, des organismes de contrôle, des mutuelles...

De fait, nous avons à cœur d'exercer un partenariat de plus en plus visible avec le monde médical et de travailler ainsi en étroite collaboration avec de nombreux professionnels de santé.

Nous vous invitons maintenant à découvrir dans le détail tout ce qui concerne l'ostéopathie, ainsi, vous pourrez le cas échéant renseigner ou orienter vos patients vers notre profession.

Ensemble, nous pouvons encore améliorer la qualité de nos prestations et placer le patient au centre de la relation de l'équipe de santé.

Dominique Blanc
Président de l'Union Fédérale
des Ostéopathes de France



AMÉLIORONS ENSEMBLE LA QUALITÉ DE NOS PRESTATIONS



Qu'est-ce que l'ostéopathie ?

L'OSTÉOPATHIE OU L'APPROCHE DU CORPS DANS SA GLOBALITÉ

L'ostéopathie prévient et soigne de nombreux troubles fonctionnels, selon le principe de l'interdépendance des structures du corps humain : le concept et la pratique ostéopathique s'appuient sur les liens anatomiques, physiologiques, biomécaniques, neurologiques et vasculaires qui unissent l'ensemble des structures du corps humain.

L'ostéopathie se définit par une pratique exclusivement manuelle dont le but est de palier aux dysfonctionnements de mobilité des tissus du corps humain susceptibles d'en altérer l'état de santé.



L'acte ostéopathique s'établit comme suit :

1. Un diagnostic d'exclusion selon les signes d'alertes, conduisant à la nécessité d'examens complémentaires ou d'une réorientation du patient.
2. Un diagnostic ostéopathique « spécifique » : c'est la recherche d'une modification de la mobilité des tissus où qu'elle soit, celle-ci concernant notamment les tissus conjonctifs et aponévrotiques des systèmes locomoteurs, neurovégétatifs et viscéraux.
3. Un traitement : il s'agit de réduire l'altération de mobilité des tissus du corps humain localement ou à distance, par une technique de normalisation appropriée.

Le diagnostic ostéopathique « spécifique » établit un lien entre les troubles fonctionnels présentés par le patient et les pertes de mobilité de structures tissulaires anatomiques qu'elles soient présentes localement ou à distance de la région symptomatique.



L'OSTÉOPATHIE : UNE PALETTE DE COMPÉTENCES ÉLARGIE POUR UN CHAMP D'ACTION ÉTENDU

Le traitement ostéopathe, qui a pour but de restaurer la physiologie tissulaire par une pratique manuelle adaptée, fait appel à des techniques dites structurelles, fonctionnelles, « d'énergie musculaire », et de techniques fasciales à visée réflexe ou d'équilibration. Ce choix se fera en fonction du patient et de son état de santé, des examens complémentaires, de la région à traiter et des symptômes présentés.



Les techniques « structurelles »

Ce sont des techniques essentiellement à visée articulaire produisant une action réflexe de correction, agissant localement sur la dysfonction elle-même. Il s'agit de gestes de faible amplitude et de haute vitesse respectant les limites physiologiques de l'articulation.

Ces techniques sont toujours confortables et sans douleur. Elles ne sont pas pratiquées chez le nourrisson et chez les patients présentant des contre-indications absolues (maladies systémiques, fragilités locales, chirurgicales...).



Les techniques « fonctionnelles »

Ce sont des techniques confortables, douces qui s'adressent à l'ensemble des tissus de soutien (conjonctif, aponévrotique...) du corps. Elles vont dans le sens du relâchement des tissus de la région à traiter.

L'ostéopathe peut solliciter la participation du patient, notamment par l'intermédiaire de sa respiration.

Elles sont indiquées chez les patients de tous âges et bénéficient de très peu de contre-indications.

Les techniques d'équilibrations faciales à visée réflexe ou tissulaire

Elles interviennent sur l'entité corporelle conjonctive. Cette entité s'étend du crâne aux fasciae thoraciques, abdominaux, pelviens et à tous les myofasciae reliés entre eux et susceptibles de créer ou fixer une dysfonction ostéopathique localement ou à distance.

Les techniques « d'énergie musculaire »

Elles sont aussi appelées techniques « myotensives ». Ce sont des techniques par positionnement et qui utilisent « le contracter-relâcher » pour redonner de la mobilité aux tissus sollicités par ce travail. Ce sont des techniques confortables qui nécessitent la participation active du patient. Elles sont particulièrement indiquées dans les phases aiguës, et s'adressent aussi bien à l'enfant qu'à la personne âgée.



L'OSTÉOPATHIE : AU CŒUR D'UNE SÉANCE

L'ostéopathe commence sa consultation par un interrogatoire du patient et un examen approfondi de ses bilans radiologiques et biologiques.

Grâce à des tests palpatoires spécifiques, l'ostéopathe va ensuite chercher des zones du corps présentant des restrictions de mobilité tissulaire susceptibles d'altérer l'état de santé.

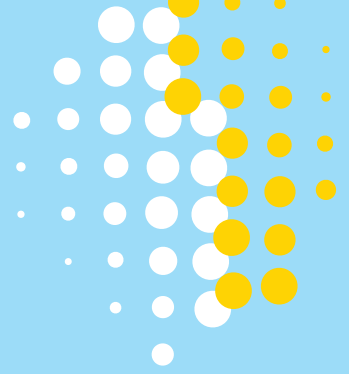
L'ensemble de ces tests permet de poser le Diagnostic Ostéopathique Spécifique (DOS).

Les mains du praticien vont chercher, trouver et harmoniser l'ensemble des structures perturbées dans leur mobilité. Le geste ostéopathique est doux, indolore et fait appel à la mobilité propre de chaque tissu.

L'ostéopathe choisit la technique la mieux adaptée et la plus confortable pour chaque patient, en fonction de son âge, de son état de santé, de la région à traiter et de la morphologie de la personne. Les interventions manuelles de l'ostéopathe vont stimuler les systèmes physiologiques du corps humain, et viseront toujours à restaurer l'homéostasie.



La durée du traitement est adaptée à l'état de santé du patient, aux motifs de consultation et à l'évolution constatée au cours de la prise en charge ostéopathe. Le temps du traitement peut varier de deux à cinq séances, l'ostéopathe devant à chaque consultation évaluer le bénéfice de son travail.



L'OSTÉOPATHIE :
UN CONTRAT MORAL POUR
UNE PRATIQUE RESPONSABLE

L'ostéopathie une pratique responsable.

Adoptée par les ostéopathes membres de l'Union Fédérale des Ostéopathes de France, cette charte signifie que ceux-ci s'engagent à respecter dans une démarche de qualité de pratique et de soins les points suivants :

1. L'ostéopathe présente **toutes les garanties de formation avec un cursus complet** d'ostéopathie apte à assurer la sécurité du patient.
2. L'ostéopathe s'engage à **suivre une formation continue régulière tout au long de son activité**, conformément aux exigences de l'article 75 de la loi 2002-2003.
3. L'ostéopathe adhère à **la charte d'éthique et au code de déontologie de la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO)**.
4. L'ostéopathe entretient des **relations de confraternité et de complémentarité avec les autres professionnels de santé** quant au suivi de dossier.
5. L'ostéopathe s'engage auprès de ses patients à **expliquer clairement les buts, les méthodes et les moyens de ses traitements** et à les orienter vers d'autres compétences si nécessaire.
6. L'ostéopathe établit et tient à jour un dossier sur le traitement ostéopathique et son **suivi en toute confidentialité**.
7. L'ostéopathe s'engage à **veiller à l'hygiène et l'asepsie** des locaux, surfaces, matériels et linge répondant aux normes sanitaires.
8. L'ostéopathe s'emploie à proposer à ses patients un **rendez-vous dans les meilleurs délais** possibles et à assurer le suivi de ses traitements.
9. En cas de remplacement, l'ostéopathe **s'assure de la qualité du praticien qui le remplace ainsi que de son adhésion aux principes de la présente charte**.
10. L'ostéopathe s'engage à **afficher le montant de ses honoraires**.



L'OSTÉOPATHIE :
UNE PRATIQUE RÉGLEMENTÉE
PAR LES POUVOIRS PUBLICS

L'ostéopathie
une pratique
réglementée.



Des formations reconnues

Une commission nationale d'agrément contrôle et autorise les collèges à dispenser un enseignement théorique et pratique permettant l'obtention du titre d'ostéopathe en conformité avec les décrets de mars 2007.

Les agréments reçus par les collèges garantissent le sérieux de la formation et la qualité de l'accueil des élèves.

Des organismes de contrôle

Quatre associations de professionnels, dont l'UFOF, ont été reconnues représentatives de la profession par la DRASS Ile-de-France après une enquête de représentativité menée en juin 2002.

Une fois la formation terminée dans un collège ayant reçu l'agrément, les professionnels reçoivent leur titre d'ostéopathe de la DDASS de chaque département.



L'OSTÉOPATHIE
OU UNE DISCIPLINE VOUÉE
À SE DÉVELOPPER

L'ostéopathie
une pratique
en plein essor.

Des patients de plus en plus nombreux

Plus de **trois cent mille nouveaux patients par an** : c'est l'un des chiffres clés pour l'ostéopathie. Et ce n'est pas tout : **quatre millions de personnes soignées**, onze millions deux cent cinquante mille consultations... L'ostéopathie répond effectivement à un besoin réel de la population.

S'inscrivant totalement en phase avec l'évolution du paysage de santé français, l'ostéopathie se veut une solution originale et complémentaire des autres branches médicales. Elle répond aux attentes des patients en recherche d'autres thérapies.

Une discipline reconnue en Europe

En Europe, déjà 6 pays ont réglementé la profession d'ostéopathe, soit par un texte de loi, soit par une convention. Il s'agit de la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Belgique, la Suisse, la Finlande et les Pays-Bas.

Dans tous ces pays, l'ostéopathie est réglementée comme profession de santé de premier rang et le nombre d'heures pour l'obtention du diplôme n'est jamais inférieur à 4000 heures (soit bien au-dessus des exigences françaises).

Un grand nombre d'association Européenne d'ostéopathes se sont regroupées sous la Fédération Européennes des Ostéopathes (F.E.O), et ont adopté un Label Européen des ostéopathes enregistré au marché intérieur Européen, qui est porté par plus de 10 000 ostéopathes. Ce dernier garantit la formation et la pratique des ostéopathes membres de la F.E.O.

Des mutuelles plus disposées aux remboursements

La nouvelle réglementation de l'ostéopathie par les décrets de mars 2007, ne permet pas le remboursement des soins ostéopathiques par les caisses d'assurance maladie. Cependant, depuis 2006, près de 60 mutuelles proposent des remboursements partiels des séances d'ostéopathie.

Ainsi, nous avons pu développer des partenariats privilégiés avec certaines mutuelles dont MTRL (Groupe CIC), les ACM (Assurance du Crédit Mutuel), la MNT (Mutuelle nationale territoriale), la MG, et bien d'autres...

POUR EN SAVOIR PLUS
OU POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE...

UNION FÉDÉRALE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE

Rue des trois Capitaines - 26400 CREST

Tél. : 04 75 25 79 04 - Fax : 04 75 25 79 05

www.osteofrance.com



OSTÉOPATHES
DE FRANCE